

**ALGERIE TELECOM**  
**Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef**  
**Sous-direction Technique**



Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 545/ 25

Chlef, le 29/05/2025

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise**

**DELMY BURAS ABDELLAH**  
**HAY CHORFA ZONE 04 CHLEF**

**W.CHLEF**

Objet : A/S Modernisation des clients à Ain Meraine

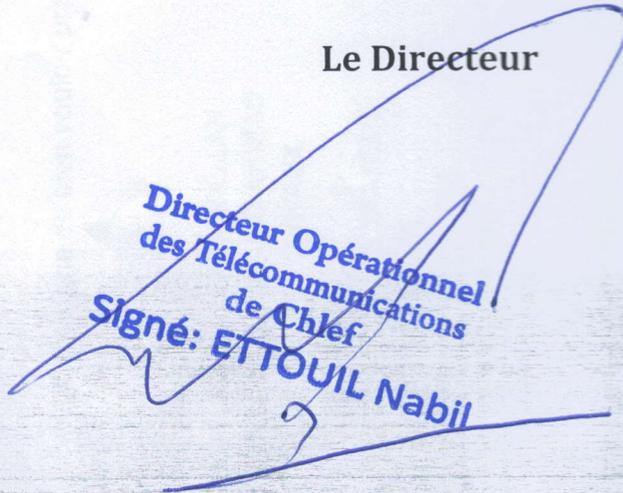
Par la présente, nous vous mettons formellement en demeure de respecter vos engagements contractuels que vous avez pris envers notre entreprise d'Algérie télécom (DOT CHLEF) dans le cadre du contrat n° 132 du 20/12/2023, relative aux travaux de modernisation des clients au niveau du projet ODN Ain Meraine.

Conformément aux dispositions du contrat nous vous demandons de reprendre les travaux abandonnés depuis plusieurs jours, dans un délai de 48 heure à compter de la réception de la présente mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale votre contrat en question aux torts exclusifs de votre entreprise.



Le Directeur

  
Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
de Chlef  
Signé: ETOUIL Nabil